

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Discipline

01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGHEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 25 avril 2023

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	3
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	3-5
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	5-6
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	7-8
COMMISSION FOOTBALL FEMININ	9-10
COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ	10-11
COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	11
AFFICHE ' FAITES DU FOOT '	12
PEF : ACTION D'AVRIL 2023	13
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	14

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Le District sera fermé :

Lundi 1er mai

Lundi 8 mai

Certaines Commissions
seront donc décalées



AGENDA 2022 / 2023 AVRIL / MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
24	25	26	27	28	29	30
1er	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

Les 27 & 28/04/2023

Module U9 Mineurs à Fontenay le Fleury

Le 28/04/2023

Réunion Référénts de secteurs à Rosny sur Seine (Secteur 1)

Le 29/04/2023

Formation Dirigeant à 11 au District

Le 01/05/2023

Le District sera fermé

Le 12/05/2023

Réunion des clubs ' Compétitions Générationnelles

Le 08/05/2023

Le District sera fermé

Le 11/05/2023

Réunion des clubs participant aux Finales Futsal

FINALES DE COUPES DES YVELINES & DU COMITE

*Les clubs ci-dessous n'ont toujours pas rapporté
les Trophées reçus la saison passée*

Finales Futsal
Dimanche 21 mai 2023
Coupe Yvelines Futsal Seniors
VECTEUR SPORT

Coupe Yvelines Futsal U16
LIMAY ALJ

*Le non retour desdits trophées entraîne
une amende pour le club d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)*



A l'occasion de la réforme de la filière de formation des éducateurs qui sera appliquée dès la saison prochaine sur notre territoire, le Directeur Technique Régional, Ali MOUCER, accompagné du CTR Formation, Romuald HAMON, de la Ligue Paris-Ile de France de Football se déplaceront au District des Yvelines afin d'animer une réunion de présentation à destination des Responsables techniques des clubs.

Le format sera le suivant : 1h30 de présentation avec un temps de questions-réponses.

Cette réunion se déroulera **le mardi 16 mai 2023 de 19h00 à 20h30** dans la salle Alain MAILLÉ au siège du district : 41 Av. des 3 peuples, 78180 Montigny-le-Bretonneux

Un mail vous a été envoyé pour vous inscrire à cette réunion.

FORMATIONS TECHNIQUES

Procédure d'inscriptions

Pour les clubs

<https://portailclubs.ffj.fr/>

Pour les candidats

<https://sso.ffj.fr/oauth/v2/login>

LA MAJORATION DU BAREME KILOMETRIQUE APPLICABLE POUR LA DEDUCTION FISCALE DES BENEVOLES

L'article 200 du Code général des impôts prévoit, depuis 2000, une réduction d'impôt en faveur des bénévoles pour les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur activité associative.

Pour que la réduction d'impôt soit applicable, il faut que :

- 1) les frais aient été engagés dans le cadre d'une activité bénévole, en vue strictement de l'objet social d'un organisme d'intérêt général (notamment à caractère sportif), en l'absence de toute contrepartie pour le bénévole
- 2) ces frais soient constatés dans les comptes de l'association
- 3) le bénévole renonce expressément à leur remboursement par l'association
- 4) les frais soient justifiés

La réduction d'impôt est de 66 % des frais engagés, retenus dans la limite de 20 % du revenu imposable et si le montant des dépenses effectuées au cours d'une année excède cette limite de 20 %, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la 5^{ème} inclusivement.

Les clubs Yvelinois ont été informés, par le N° 1723 du journal numérique « Yvelines Football » du 6 septembre 2022, de ce que le barème spécifique aux bénévoles des associations (qui était de 0,324 € par km) n'était plus applicable et qu'il fallait désormais recourir, à compter de l'imposition des revenus perçus en 2022, ce qui est beaucoup plus intéressant, au **barème kilométrique applicable** aux salariés pour évaluer leurs frais de déplacement lorsqu'ils optent pour le régime des frais réels.

Ce barème kilométrique vient d'être majoré de 5,40 %, à compter de l'imposition des revenus de l'année 2022.

Il est consultable [ici](#).

A noter enfin que le montant des frais de déplacement calculés à partir de ce barème est **majoré de 20 % pour les véhicules électriques.**

LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 24/04/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBEAUX (CD) MME RUPERT. (vice président). P. DUPIN (visio). L. JOUBERT (vice président visio)

Absents excusés : S. PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

FORFAIT DANS LES 3 DERNIÈRES JOURNÉES DE CHAMPIONNAT

- Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris, l'amende pour forfait est triplée pour toutes les catégories (Annexe 2 du Règlement Sportif du District), mais en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :

- 250 € en Départemental 1 et en Départemental 2,
- 150 € dans les autres Divisions.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

VETERANS

D3-B DU 16/04/2023
51765.2 CHESNAY 78 FC LE 11 / CELLOIS CS 11

U14

D2-B DU 15/04/2023
52452.2 VERSAILLES 78 FC 4 / VOISINS FC 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

FUTSAL

D1-U LA TOILE 2

FORFAITS NON AVISÉS 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

FUTSAL

D1-U DU 22/04/2023
52277.2 LA TOILE 2

FORFAITS NON AVISÉS 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-C DU 23/04/2023
54490.2 VOISINS FC 2

FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D4-B DU 23/04/2023
50400.2 CONFLANS FC 3

VETERANS

D3-A DU 16/04/2023
51696.2 ECQUEVILLY EFC 11

U14

D4-F DU 22/04/2023
54116.2 MONTIGNY LE BX AS 2

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 19/04/2023
54262.2 ENT. MEZIERES/SERBIE 45

FORFAITS AVISÉS 2EME FORFAIT

VETERANS

D3-B DU 23/04/2023
51715.2 BOIS D'ARCY AS 13

D5-D DU 23/04/2023
52177.2 VELIZY ASC 13

FUTSAL

D2-U DU 22/04/2023
54288.2 A.T.F.C. 2

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE C DU 24/04/2023
58219.2 IN AS 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 20/04/2023
54335.2 MONTIGNY LE BX AS 45
54337.2 VILLEPREUX FC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 06/05/2023

U14

D4-C
53223.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / CARRIERES S/SEINE US 2

A JOUER LE 07/05/2023

U18

D1-U
50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D5-A
53799.2 VAUXOISE ES 2 / INTERFOOT 78 1

**LA COMMISSION DEMANDE AUX DEUX CLUBS DE CE METTRE
D'ACCORD SUR UNE DATE EN SEMAINE**

45 ANS

POULE A
54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54253.2 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / GARGENVILLE/LAINVILL 1
54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54260.2 BONNIERES FRENEUSE 1 / VAUXOISE ES 1
54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1
54271.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE B
54328.2 VILLEPREUX F.C. 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1 PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54348.1 MAULOISE U.S. 1 / MAUREPAS AS 45
54352.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

FORFAIT EQUIPE I

(SENIORS, VETERANS, CDM, CRIT LUNDI SOIR)

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

VETERANS

L'équipe 1 de ACHERES CS ayant fait forfait sur le match suivant :

D1-U DU 04/12/2022
51502.1 LIMAY ALJ 11 / ACHERES CS 11

L'équipe 2 est automatiquement mise forfait sur le match du même jour et il s'agit d'un 1er forfait :

D4-B DU 04/12/2022
51898.1 VESINET FC 11 / ACHERES CS 12

FORFAITS / EQUIPES OBLIGATOIRES

ARTICLE 11 ALINEA 1 & 2 DU R.S. DU DYF

522315 ECQUEVILLY EFC

La Commission a pris connaissance du forfait de votre équipe Seniors 2 qui évoluait en D5. Votre équipe Seniors 1 évoluant en D3, la Commission constate qu'il vous manque 1 équipe Seniors pour répondre à vos obligations.

Par conséquent votre équipe 1 est classée dernière de son groupe et sera rétrogradée en D4 la saison prochaine. N'étant pas dans les 3 dernières journées de Championnat, tous les scores établis depuis le début de la saison seront annulés pour le calcul du classement.

Votre équipe 1 pourra continuer à jouer « Hors Championnat » (selon les mêmes dispositions d'une équipe engagée en Championnat) jusqu'à la fin de la saison sur simple demande écrite de votre part avant le Mardi 2 Mai 2023.

COURRIER

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

526858 BAILLY NOISY SFC

Dans le cadre des 50 ans du club et la fête des sports des communes de Bailly et Noisy le roi, le club organise un tournoi festif football à la date du 27/28/29 Mai 2023.

Cette manifestation est prévue en partenariat avec le SIBANO et les communes de Bailly et Noisy le Roi depuis Juillet dernier (document du SIBANO reçu).

La Commission d'Organisation des Compétitions décide donc d'avancer d'une semaine toutes les rencontres suivantes (du 27/28 au week- end du 20/21 mai) :

- **U14 D2-B : BAILLY NOISY SFC 1 / ELANCOURT OSC 1**
- **U14 D4-E : TRAPPES ES 3 / BAILLY NOISY SFC 2**
- **U16 D1-U : VERSAILLES 78 FC 2 / BAILLY NOISY SFC 1**
- **U16 D4-D : JOUY EN JOSAS US 1 / BAILLY NOISY SFC 2**
- **U18 D2-B : BAILLY NOISY SFC 1 / BOIS D'ARCY AS 1**

DEMANDES

VETERANS

D4-B DU 28/05/2023
51911.2 VESINET FC 11 / BOUGAINVILLEES AFDOM 11
BOUGAINVILLEES demande un report de ce match car leur club participe à un tournoi en Espagne du 26 au 29.05.
Le 28 mai étant une date officielle au calendrier, la Commission est en attente d'un justificatif et de l'accord écrit du VESINET.

U14

D4-A DU 13/05/2023
53315.2 AUBERGENVILLE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1
Les 2 clubs se sont mis d'accord pour inverser la rencontre car les installations d'AUBERGENVILLE sont indisponibles (arrêté municipal reçu).
La Commission donne son accord et rappelle qu'AUBERGENVILLE reste club recevant (arbitrage et tablette).

D4-D DU 29/04/2023
53529.2 V.S.C.I. 1 / ENT. MAULE/MAREIL 1
Ce match, initialement prévu le 22.04, a dû être reporté au 29.04 par la Commission car MAULE avait également un plateau de Coupe des Yvelines Futsal U14. Le club de V.S.C.I. demande également à reporter cette rencontre au 30.05.23 car elle tombe en plein milieu des vacances scolaires et les infrastructures seront fermées.
La Commission est en attente de l'accord écrit de MAULE/MAREIL.

DEMANDES TARDIVES

Ces demandes étant hors délais, la Commission applique l'amende de 18€ annexe 2 du RS DU DYF au club demandeur

SENIORS

D2-A DU 23/04/2023
50072.2 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHATOU AS 2
Demande de CARRIERES GRESILLONS pour reporter ce match au 07.05.23.
Accord écrit de CHATOU.
La Commission avait donné son accord.

U18

D3-C DU 23/04/2023
54488.2 RAMBOUILLET YVELINES 2 / PERRAY FOOT ES 1
Demande de RAMBOUILLET pour reporter ce match au 21.05.
Accord écrit du PERRAY.
La Commission avait donné son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour, et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11). La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

U14

D3-A DU 08/04/2023

52485.2 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

Après rappel et non réception du rapport demandé, La Commission sanctionne l'équipe de GARGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€ et d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D4-C DU 23/04/2023

50465.2 CELLOIS CS 1 / VALLEE 78 F.C. 2

Après lecture du rapport du délégué officiel, la Commission demande à CELLOIS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U16

U16 D1-U DU 16/04/2023

50757.2 LIMAY ALJ 1 / BAILLY NOISY SFC 1

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U14

D3-C DU 25/03/2023

52581.2 VOISINS F.C. 2 / YVELINES SUD 1

La Commission demande à VOISINS un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 20/04/2023

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DELESCHAUX Alain, GUI-CHETEAU Didier, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

Excusés : MM.DRAY Paul (Vice-président), HOUZE Michel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2A

24560864 du 16/04/2023 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 / AUBERGENVILLE FC 1

Réserves de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2, relatives au nombre de joueurs mutés d'AUBERGENVILLE FC 1.

Retenant que la confirmation de réserves a été transmise le 19/04/2023 à 7 h 22 via l'application Extranet LPIFF.

Au regard de l'article 30.13 du Règlement Sportif du DYF

« **Confirmation des réserves** :

Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes). »

En conséquence, la Commission dit :

Réserves irrecevables.

Résultat acquis sur le terrain NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 / AUBERGENVILLE FC 1 : 1 2/6

Débit : 43,50€ à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

En tout état de cause, AUBERGENVILLE FC 1 n'était pas en infraction.

Nota : Rémi FEREY n'a participé ni aux débats, ni à la délibération

D3B

24561121 du 26/03/2023 FONTENAY LE FLEURY FC 1 / VILLEPREUX FC 1

Demande d'évocation de MAULOISE US, relative à la participation du joueur MALOISEL Marc licence n°2398039615 de FONTENAY LE FLEURY FC 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à FONTENAY LE FLEURY pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 27/04/2023 à 14h00.

D4C

24561524 du 16/04/2023 BUC FOOT 1 / BOIS D'ARCY AS 2

Demande d'évocation de BOIS D'ARCY AS 2 relative à la participation du joueur OUCEYRE Théo licence n°2544414557de BUC FOOT AC 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à BUC FOOT 1 pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 27/04/2023 à 14h00

D4C

24561525 du 16/04/2023 CHESNAY 78 FC 3 / VALLEE 78 FC 2

Réclamation de VALLEE 78 FC 2 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La Commission transmet à CHESNAY 78 FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 27/04/2023 à 14h00

D5A

25139115 du 16/04/2023 JUZIERS FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 11

Réserves de MANTES OLYMPIQUE FC 1 relative au nombre de mutés hors période de JUZIERS FC 1.

Au regard de l'article 7.4.a du Règlement Sportif du DYF :

« *Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.* »

Après vérification,

Les joueurs ci-dessous de JUZIERS FC 1 sont mutés hors période :

- M. ANNANE Yanis licence 25460445950 enregistrée le 25/09/2022
- M. NZIFACK Enzo licence 2547366576 enregistrée le 16/10/2022
- M. BONNET Axel licence 2546151083 licence enregistrée le 13/09/2022

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité à JUZIERS FC 1 (- 1 point, 0 but), MANTES OLYMPIQUE FC 1 garde les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 3 buts).

Constatant que ces 3 mêmes joueurs ont participé à la rencontre 25139064 du 26/02/2023 JUZIERS FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 2
En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise :
Point 2 « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »
La Commission dit que ce match étant homologué, il ne lui est pas possible de revenir sur le résultat.

Débit : 43,50€ à JUZIERS FC

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 50€ (25€x2) à JUZIERS FC

Motif : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - dispositions financières)

A l'examen de la feuille de match, la Commission constate que le joueur PAUCHARD Corentin licence n°2546984064 est de catégorie U17 sans bénéficier du surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux, il ne pouvait donc pas évoluer en Seniors.

La Commission transmet à JUZIERS FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 27/04/2023 à 14h00

Henri-Claude LAUBY n'a participé ni aux débats, ni à la délibération.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

25758782 du 17/04/2023 VOISINS FCA 1 / CHANTELOUP LES VIGNES AS 1

A la demande de CHANTELOUP LES VIGNES, le match prévu à 20 h 45 a débuté à 20 h 55.

Suite à extinction de l'éclairage la séance de tirs au but a été arrêtée à 23 h 00.

Retenant que la demande de CHANTELOUP LES VIGNES de retarder le coup d'envoi a été acceptée par M. l'Arbitre DYF et le club recevant.

L'extinction automatique de l'éclairage, ignorée par le club recevant, ne saurait être imputée à VOISINS FCA.

Le personnel d'astreinte de la mairie de VOISINS n'a pas été en mesure de rétablir l'éclairage.

En Conséquence, la Commission dit que :

La séance de tirs au but doit être reprise à 1/0 en faveur de CHANTELOUP LES VIGNES AS.

1 joueur a tiré pour CHANTELOUP LES VIGNES AS
Aucun joueur n'a tiré pour VOISINS FCA.

Ne peuvent participer que les joueurs présents sur le terrain au terme du temps réglementaire

Le joueur ayant tiré ne pourra participer, au besoin, qu'après que tous les joueurs présents sur le terrain au terme du temps réglementaire auront tiré.

La Commission demande à M. l'Arbitre DYF :

- quels étaient les joueurs présents sur le terrain au terme du match.
- quel était le joueur de CHANTELOUP LES VIGNES AS qui avait déjà tiré.

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions pour date à fixer

Les officiels désignés seront à la charge du DYF.

U16

D4A

25001867 DU 16/04/2023 PORT MARLY CS 1 / MONTESSON US 2

Demande d'évocation de MONTESSON US 2 1 relative au nombre de joueurs de PORT MARLY CS 1, mutés hors période.

La Commission transmet à PORT MARLY CS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 27/04/2023 à 14h00.

CRITÉRIUM U18F À 8

25755475 du 01/04/2023 VIROFLAY USM 1 / ACHERES CS 1

Demande d'évocation de VIROFLAY USM 1 relative à la participation de la joueuse RHAFIR Meissane licence n°2547750330 d'ACHERES CS 1, susceptible d'être suspendue.

La Commission transmet à ACHERES CS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 27/04/2023 à 14h00.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D3A

24560970 du 12/02/2023 EPONE USBS 2 / ANDRESY FC 1

En complément du PV 1753 où la Commission a dit :

Demande d'évocation de HOUILLES SO 1 relative au match 24560585 du 12/03/2023 EPONE USBS 1 / HOUILLES SO 1 et à la suspension du joueur MOUNI Bachir licence 254563785 d'EPONE USBS, non fondée.

Constatant que le joueur MOUNI Bachir licence 254563785 d'EPONE USBS a participé à la rencontre 24560970 du 12/02/2023 EPONE USBS 2 / ANDRESY FC 1 alors qu'il était suspendu.

Ce match étant homologué, la Commission ne peut pas revenir sur le sort du match.

Constatant que le joueur n'a pas participé à la rencontre suivante AUBERGENVILLE FC 2 / EPONE USBS 2 du 12/03/23, purgeant ainsi, vis-à-vis de cette dernière équipe, sa suspension d'un match.
Retenant que le joueur n'a pas joué en équipe EPONE USBS 2 entre le 12/03/2023 et le 02/04/2023

En conséquence, la Commission suspend le joueur MOUNI Bachir licence 254563785 d'EPONE USBS d'un match ferme à partir du 01/05/2023

Amende : 80€ à EPONE USBS

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D4A

24561193 du 09/04/2023 FONTENAY ST PERE AS 1 / CARRIERES GRESILLONS AS 2

Demande d'évocation de CARRIERES GRESILLONS AS 2 relative à la participation du joueur OUMAR Karim licence n°2547987333 de FONTENAY ST PERE AS 1, susceptible d'être suspendu.
Réponse de FONTENAY ST PERE AS, remerciements.

Retenant que le joueur OUMAR Karim licence n°2547987333 de FONTENAY ST PERE AS 1 a été suspendu 1 match ferme à partir du 03/04/2023 par la Commission de Discipline de 1^{ère} instance, lors de sa séance du 28/03/2023 pour récidive d'avertissements.

Constatant que le joueur OUMAR Karim licence n°2547987333 de FONTENAY ST PERE AS 1 a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il était en état de suspension.

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission fait évocation pour dire :

Match 24561193 du 09/04/2023 FONTENAY ST PERE AS 1 / CARRIERES GRESILLONS AS 2 :

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à FONTENAY ST PERE AS 1 (- 1 point 0 but) pour en attribuer le gain à CARRIERES GRESILLONS AS 2 (3 points, 2 buts).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur OUMAR Karim licence n°2547987333 de FONTENAY ST PERE AS 1 est suspendu 1 match ferme à partir du 01/05/2023.

Débit : 43,50€ à FONTENAY ST PERE AS

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à FONTENAY ST PERE AS

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Henri-Claude LAUBY n'a participé ni aux débats, ni à la délibération.

MATCH AMICAL

MAUREPAS AS

22/04/2023 : l'équipe U16 reçoit MAISONS LAFFITTE FC

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 24 avril 2023

Présents : MM. INACIO, BOKOBZA, BOIVIN, LOUVEL, GOMES PEDRO, PATRIGEON

Absents : MM. NOYELLE, JAMIN, HOUANT, MERVAILLIE, COLOMBO, VIMONT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE NATIONALE DEBUTANTS

VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour ajouter 4 équipes U6 et 2 équipes U7.

La Commission prend note et confirmera cette possibilité quand elle aura analysé toutes les demandes des clubs.

PLATEAUX

U7

CERNAY LA VILLE AS

Demande d'inscrire 2 équipes U6/U7 le 27 mai et 3 équipes U6/U7 le 10 juin.

La Commission prend note.

GUERVILLE ARNOUVILLE

Demande pour désinscrire ses équipes les 27/05 & 10/06.

La Commission prend note.

MAGNY 78 FC

Demande d'inscrire 4 équipes U6/U7 le 10 juin.

La Commission prend note.

U9 CLASSIQUES

MESNIL ST DENIS AS

Demande du club pour n'engager que 2 équipes au lieu de 4 le 3 juin.

La Commission prend note.

DECOUVERTE FOOTBALL A 8

MAGNY 78 FC

Demande d'inscrire 1 équipe les 27/05 & 10/06.

La Commission prend note.

CATEGORIE U11

U10-U11 ESPOIRS

Infractions éducateurs

Rencontres du 15/04/23

CLAYES SOUS BOIS USM : Absence confirmée. Il est en effet demandé à ce que la Commission soit prévenue en amont pour excuser ce type d'absence.

Rencontres du 22/04/23

POISSY AS 1 : 1ère infraction

CATEGORIE U13

Par année du 18/03/23

SARTROUVILLE ES / HOUILLES AC

La Commission prend note du retour de la Commission de Discipline. Elle demande des explications aux deux clubs, concernant l'organisation des 2 rencontres et notamment le fait que celles-ci aient été arbitrées par une même personne pour le mardi 2 mai au plus tard.

U12-U13 ESPOIRS

Infractions éducateurs

Rencontres du 15/04/23

FONTENAY FLEURY FC : Absence excusée

PLAISIROIS FO 1 : 3ème infraction

La Commission vous rappelle qu'au-delà de 2 infractions sur la saison, votre club est susceptible de ne pas pouvoir être réengagé sur le dispositif la saison suivante.

Merci de nous indiquer les raisons de l'absence d'éducateur renseigné sur la FMI (dernier rappel).

DECOUVERTE FOOTBALL A 1

MAGNY 78 FC

Demande d'inscrire 1 équipe le 27/05.

La Commission prend note.

FORFAIT NON AVISÉ

U10-U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 15/04/23

U13

58580 : RAMBOUILLET FC 12

FORFAIT NON AVISÉ

U10-U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 15/04/23

U13

58541 ACHERES C.S. 1

58784 AUBERGENVILLE F.C 12

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

1er rappel

Plateaux du 01/04/23

U9

1er rappel

Plateaux du 15/04/23

860 105 CARRIÈRES GRÉSILLONS (ACHERES ET BOUAFLE)
860 112 ST ARNOULT (RAMBOUILLET ET VALLÉE)
860 107 BOUGIVAL (CELLOIS ET CHATOU)
860 119 FOURQUEUX (MAISON LAFFITTE ET VILLEPREUX)
860 121 NEAUPHLE (CHANTELOUP ET MAUREPAS)
870 102 BEYNES (HOUDAN 3 CERNAY ET MESNIL ST DENIS)
870 103 VAUXOISE (LAINVILLOIS ECQUEVILLY TESSANCOURT MEZIERES)
870 105 BREVAL (FONTENAY ST PERE ET MEZY)

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

2ème rappel avant amende

Plateaux du 01/04/23

Challenge Départemental U10

U10 408 : CHANTELOUP US

U10 412 : ST ARNOULT FC

Challenge Régional U11

U11 401 : PARIS-SG FC

U11 409 : GUYANCOURT ES

U11 407 : CHATOU AS / VERNEUIL / VOISINS / MARLY

La Commission regrette que la feuille de plateau utilisée ne soit pas la bonne et que personne n'ait réagi. La Commission entérine les scores tels qu'inscrits sur la feuille de match.

Par contre, elle décide d'infliger une amende à tous les clubs présents, car tout le monde était censé connaître l'organisation d'un tel plateau, d'autant plus qu'on en était à la 4ème journée.

Amende administrative: 14€ (feuille de plateau irrégulière) à tous les clubs du plateau.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11 DPTAL

1er rappel

Rencontres du 22/04/23

60335 GUYANCOURT E.S. 3 - JUZIERS F.C. 1
60043 HOUILLES A.C. 5 - ECQUEVILLY E.F.C. 2
60090 BUCHELOISE A.S. 2 - FOURQUEUX AS 3
60125 BUCHELOISE A.S. 1 - FOURQUEUX A.S. 4
60160 FOURQUEUX AS 1 - BEYNES F.C. 2
60195 FOURQUEUX AS 2 - BEYNES F.C. 1
59681 CARRIERES S/SEINE US 2 - PLAISIROIS F.O. 2
59733 LIMAY ALJ 2 - CONFLANS F.C. 2
59761 LIMAY ALJ 12 - CONFLANS F.C. 12
59790 VERSAILLES 78 FC 3 - GUYANCOURT ES 2
59902 VELIZY ASC 2 - ACHERES C.S. 2
59930 VELIZY ASC 12 - ACHERES C.S. 12

U10-U11 ESPOIRS

2ème rappel avant amende

Rencontres du 08/04/23

59439 VOISINS F.C. 11 - PLAISIROIS F.O. 11

U12-U13 DPTAL

2ème rappel avant amende

Rencontres du 08/04/23

59128 FOURQUEUX AS 2 - JUZIERS F.C. 1
59091 ENT. MAULE - MAREIL 3 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 2
58645 AUBERGENVILLE F.C 11 - VERNEUIL ENTENTE 12
58681 PLAISIROIS F.O. 2 - ST GERMAIN EN LAYE 2

1er rappel

Rencontres du 22/04/23

59064 CROISSY U.S. 3 - GUYANCOURT ES 2
58822 VAUXOISE ES 1 - BALLON JEUNESSE 1
58857 VAUXOISE ES 2 - BALLON JEUNESSE 2
58876 LIMAY ALJ 3 - ANDRESY F.C. 1
58614 SARTROUVILLE E.S. 2 - AUBERGENVILLE F.C 1
58650 POISSY AS 13 - CHANTELOUP LES V. US 11
58682 BOUGIVAL FOOT 1 - VOISINS F.C. 2
58683 MARLY LE ROI U.S. 2 - CARRIERES GRESILLONS 2
58686 VELIZY ASC 1 - PLAISIROIS F.O. 2
58717 BOUGIVAL FOOT 11 - VOISINS F.C. 12
58754 MAGNANVILLE LIONS 2 - MAUREPAS AS 2
58789 MAGNANVILLE LIONS 12 - MAUREPAS AS 12

U12-U13 ESPOIRS

1er rappel

Rencontres du 15/04/23

58471 LIMAY ALJ 11 - CHATOU AS 11

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

2ème rappel avant amende

Rencontres du 08/04/23

U10

VOISINS FC 11/PLAISIR FC 11
RAMBOUILLET FC 11 - MONTIGNY AS 11

U11

SARTROUVILLE/PLAISIROIS

1er rappel

Rencontres du 15/04/23

U10

CARRIERES GRESILLONS/ST GERMAIN
PLAISIR/MONTIGNY
VILLEPREUX/ELANCOURT
RAMBOUILLET/VIROFLAY
VELIZY/GUYANCOURT
TRAPPES/BAILLY

U11

SARTROUVILLE/MANTOIS
VERSAILLES/CARRIERES S/SEINE
RAMBOUILLET/HOUILLES AC
PLAISIROIS/LE PECQ
VILLENNES ORGEVAL/CROISSY
TRAPPES/ELANCOURT OSC
VÉLIZY/VOISINS
VILLEPREUX/BAILLY NOISY

U12-U13 ESPOIRS

1er rappel

Rencontres du 25/03/23

U12

VOISINS FC 11 / VERNEUIL ENT. 11
MONTESSON US 11 / SARTROUVILLE ES 11
CONFLANS FC 1 / ST GERMAIN FC 11
LIMAY ALJ 11 / HOUDAN VESGRE 11
VILLENNES ORG. FC 11 / PLAISIROIS FO 12
FOURQUEUX AS 11 / TRAPPES ES 12
GUYANCOURT ES 12 / MONTIGNY LE BX AS 11

U13

MONTESSON US 1 / MUREAUX OFC 1
FOURQUEUX AS 1 / VERNEUIL ENT. 1
VOISINS FC 1 / CROISSY US 1

2ème rappel avant amende

Rencontres du 01/04/23

U12

SARTROUVILLE ES - HOUILLES AC 2

U13

SARTROUVILLE ES1 - HOUILLES AC
PLAISIROIS FO - PECQ US

1er rappel

Rencontres du 15/04/23

U12

CARRIERES GRÉSILLONS AS 11 - MARLY LE ROI US 11
HOUILLES AC 12 - MONTESSON US 11
LIMAY ALJ 11 - CHATOU AS 11
CONFLANS FC 12 - PLAISIROIS FO 12
VILLENNES ORGEVAL 11 - MANTOIS 78 FC 12
FOURQUEUX AS 11 - NEAUPHLE PONT 11
GUYANCOURT ES 12 - MONTFORT / USY 11
RAMBOUILLET YVELINES 11 - TRAPPES ES 12

U13

BAILLY-NOISY SFC1 - LES MUREAUX OFC
VILLENNES ORGEVAL - MONTESSON US
RAMBOUILLET YVELINES - POISSY AS
CARRIERES GRÉSILLONS - ST GERMAIN EN LAYE FC
LIMAY ALJ - CHATOU AS
FOURQUEUX AS 1 - MANTOIS 78 FC 2
GUYANCOURT ES - MONTFORT / USY
CONFLANS FC - PLAISIROIS FO
HOUILLES AC - TRAPPES ES

ANOMALIE

U10-U11 ESPOIRS

Epreuve jonglerie non conforme

Amende : 11€ aux 2 clubs.

Annexe 2 RS DYF

La fiche de jonglerie n'est pas régulièrement remplie sur les rencontres suivantes :

POISSY AS 1 / HOUILLES AC 1 (18/03)
VOISINS FC 11 / HOUDANAISE REGION FC 11 (25/03)
PECQ US 11 / MUREAUX OFC 11 (25/03)
VERNEUIL/LE PECQ (15/04)

ERRATUM

U10-U11 ESPOIRS

Feuille de jonglerie manquante (20€)

Rencontres du 18/03/23

U10 - ANNULATION AMENDE YF 1754

GUYANCOURT ES 11 / TRAPPES ES 11

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 24 avril 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ
aura lieu Samedi 10 juin 2023

Au stade GEORGES LEFÈVRE
à SAINT GERMAIN EN LAYE

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

L'inscription aux plateaux est possible jusqu'au 1er mai via FOOTCLUBS puis l'onglet « FOOT ANIMATION ET LOISIR »

FORFAITS AVISÉS 1ER FORFAIT

U11F

POULE B DU 22/04/2023
25755328 Sartrouville E.S 1

U13F

POULE D DU 22/04/2023
25755453 Guyancourt E.S 1

COUPES DES YVELINES U15F

Suite à la réception de nouveaux éléments, la Commission demande à l'arbitre et aux 2 clubs, les raisons de la non utilisation de la FMI ainsi que le score de la rencontre.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX FUTSAL

U13F

Samedi 7 janvier 2023

PLATEAU DE CHANTELOUP LES VIGNES

Qualifiés : PARIS SG / POISSY A.S
Forfait avisé : MONTIGNY LE BX A.S

U15F

Samedi 18 février 2023

PLATEAU DE ROSNY S/SEINE

Qualifiés : ROSNY S/SEINE C.S.M / MARLY ETANG
Forfait non avisé : CHANTELOUP U.S
LES MUREAUX O.F.C

U18F

Dimanche 23 avril 2023

PLATEAU DE MANTES-LA-JOLIE

Qualifiés : POISSY A.S / VERSAILLES 78 F.C
Forfait avisé : FOURQUEUX A.S
Forfait non avisé : VIROFLAY U.S.M

SENIORS F

Samedi 7 janvier 2023

PLATEAU DE ROSNY S/SEINE

Qualifiés : MANTOIS 78 F.C / TOUSSUS FUTSAL A.T.F.C
Forfait avisé : BUC A.O

CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

Rencontres du 15/04/2023
1er rappel

CRITERIUM U13F A 8

POULE D
25755451 Rambouillet Yvelines 2 - Versailles Jussieu 1

CRITERIUM U15F A 8

POULE C
25755264 Yvelines U.S. 2 - Breval Longnes F.C. 1

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 25/03/2023
Amende de 20€ au club recevant

POULE C
25755415 Versailles 78 F.C 1 - Plaisirois F.O 1

POULE D
25755442 Fcff 1 - Voisins F.C 2
25755443 Versailles Jussieu 1 - Elancourt O.S.C 1

Rencontres du 01/04/2023
1er rappel

POULE B
25755407 Chanteloup les V. U.S 1 - FCPIF 1
25755408 Rosny S/Seine C.S.M 1 - Maisons-Laffitte F.C 1

POULE C
25755435 Plaisirois F.O 1 - Marly Etang 1
25755436 Voisins F.C 1 - Trappes E.S 1
25755437 Versailles 78 F.C 1 - Montigny Le Bx A.S 1

POULE D
25755463 Guyancourt E.S 1 - Elancourt O.S.C 1

Rencontres du 15/04/2023
1er rappel

POULE A
25755366 Conflans F.C 1 - Sartrouville E.S 1

POULE B

25755393 Maisons-Laffitte F.C 1 - Verneuil Entente 1
25755394 Chanteloup Les V. U.S 1 - Rosny S/Seine C.S.M 1
25755396 Poissy A.S 2 - Verneuil S/Seine U.S 2

POULE D

25755452 FCFF 1 - Elancourt O.S.C 1

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion restreinte du 24/04/2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX FUTSAL

U14

Samedi 22 Avril

PLATEAU DE TRAPPES

Qualifiés : MAULOISE US 1 / CELLOIS CS 1
Forfait avisé : FONTENAY LE FLEURY 2 / BUC

U12

Dimanche 23 Avril

PLATEAU DE TOUSSUS

Qualifiés : VIROFLAY / CELLOIS CS 2
Forfait non avisé : TRAPPES FUTSAL / VECTEUR SPORT 1 & 2
Esprit sportif : VIROFLAY

PLATEAUX QUALIFICATION

U14

1/2 FINALE

Samedi 6 Mai 2023

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A
GUYANCOURT
ROSNY SUR SEINE
PLAISIROIS FO
LIMAY ALJ

POULE B
MAULOISE US
CARRIERES SUR SEINE
ELANCOURT
CELLOIS CS

U12

1/2 FINALE

Dimanche 30 Avril 2023

ATTENTION : Changement adresse gymnase

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase du COSEC
Rue Alexandre Turpault
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A
VIROFLAY
CELLOIS CS
ELANCOURT
PLAISIROIS FO

POULE B
GUYANCOURT
CARRIERES SUR SEI
POISSY AS
NEAUPHLE

FINALE TOUTES CATÉGORIES

Dimanche 21 Mai 2023

ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

QUALIFIÉS

Pour chaque catégorie, le premier nommé est considéré comme club recevant, de ce fait il devra fournir la tablette pour la FMI.

U12

Horaire 8H45

Rencontre à déterminer

U13 F

Horaire 9H35

PARIS SAINT GERMAIN FC / POISSY AS

U13

Horaire 10H25

MONTIGNY LE BTX / POISSY AS

U15 F

Horaire 11H15

ROSNY CSM / MARLY-ETANG

U14

Horaire 12H15

Rencontre à déterminer

U18 F

Horaire 13H15

POISSY AS / VERSAILLES FC 78

U16

Horaire 14H15

MONTIGNY LE BTX / MONTESSON

SENIORS F
Horaire 15H15
MANTOIS 78 FC / ATFC

SENIORS M
Horaire 16H30
CBPS / CHATOU FUTSAL

CRITERIUM À 8

MATCHS A PROGRAMMER **U16**

57951.1 VALLEE 78 FC 8 / POIGNY LA FORET US 8
57938.1 ANDRESY FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8
57951.2 POIGNY LA FORET US 8 / VALLEE 78 FC 8

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 24042023

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

LES CLAYE SOUS BOIS – STADE JEAN FRANCOIS BELTRAMINI **- NNI 781650101**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/04/2022.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 21/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN signée par le propriétaire le 21/03/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C. du 31/03/2023
- Rapport de visite

La Commission demande que les couvercles de caniveau autour du terrain soient remis en place et que les zones techniques devant les bancs de touche soient tracées avant le 30/06/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2033.

FAÎTES DU FOOT

Jeudi 18 mai 2023
de 13h30 à 17h30



- **Futnet**
- **Tournoi Amical des + de 45 ans à 8**
- **Golf foot**
- **Foot en marchant**
- **Fitfoot**

Démonstration de l'équipe de France Futnet



**Journée
Découverte
Ouverte
À TOUS !**

Organisé par le District des Yvelines de Football
au stade Jean MOULIN, rue Alexandre TURPAULT, 78390 BOIS D'ARCY

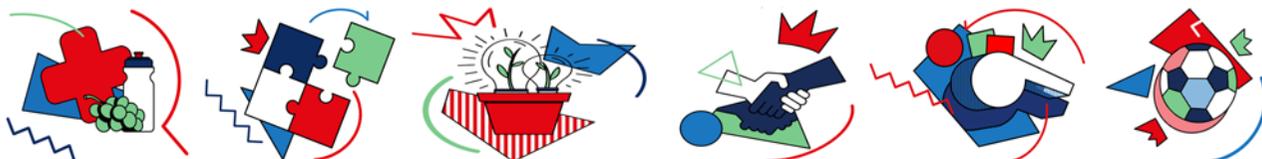
FLASH ACTU P.E.F.

Actions du mois

CLUB : FOOTBALL CLUB DE FONTENAY-LE-FLEURY



THEMATIQUE(S)



SANTE	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
		X			

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
X	X	X	X	X	X	X

NOM DE L'ACTION : LA JOURNÉE D'ENVER(T)GURE

PHOTO DE L'ACTION



RESUME DE L'ACTION

Dimanche 26 Mars 2023 à l'occasion de l'opération « Vrai foot day » organisé par le magazine So Foot nous avons réussi le défi fou que nous nous étions lancé, faire notre match sur la thématique « Environnement ».

Pour cela l'objectif était simple : JOUER DU LEVER AU COUCHER DU SOLEIL, SOIT PLUS DE 12H SANS S'ARRÊTER !!

Au total des chiffres assez dingues : 11 rencontres se sont succédées, 220 participants et 147 buts ont été marqués!

Une belle première étape de réalisée dans le long travail qui nous attend, pour devenir le premier club de football éco-responsable en Île-de-France.

Cet événement nous a permis également de mettre en lumière la labellisation de notre club par les 3 prochaines années et la mise en place du Programme Éducatif Fédéral au sein de notre club a grandement contribué à cette valorisation.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 24/04/23

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts						
D1					D3A					D4B					D5B										
BAILLY NOISY SFC 1	42	22	42,0	1	ANDRESY FC 1	14	22	14,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	18	22	18,0	6	ACHERES CS 1	6	16	8,3	6	6	COIGNIERES FC 2	16	16	0,0	6
CHESNAY 78 FC LE 1	53	22	53,0	0	AUBERGENVILLE FC 2	34	22	34,0	3	CARRIERES S/SEINE US 2	22	22	22,0	6	ANDRESY FC 2	14	16	19,3	6	6	ELANCOURT OSC 3	3	16	0,0	6
CONFLANS FC 2	26	22	26,0	6	BUCHELOISE AS 2	58	22	58,0	0	CHATOU AS 3	23	22	23,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	14	16	19,3	6	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	10	16	0,0	6
HOUILLES AC 2	35	22	35,0	3	CARRIERES S/SEINE US 1	21	22	21,0	6	CONFLANS FC 3	24	22	24,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	6	16	8,3	6	6	HOUDANAISE REGION FC 2	4	16	0,0	6
HOUILLES SO 1	18	22	18,0	6	CHANTELOUP LES VIGNES US 2	16	22	16,0	6	FOURQUEUX AS 1	30	22	30,0	3	FOURQUEUX AS 2	8	16	11,0	6	6	RAMBOUILLET YVELINES 3		16	0,0	6
LIMAY ALJ 1	44	21	46,1	1	ECQUEVILLY EFC 1	50	22	50,0	0	HOUILLES SO 2	29	22	29,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	8	16	11,0	6	6	ST CYR AFC 1	14	16	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	38	22	38,0	3	EPONE USBS 2	26	22	26,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	23	21	24,1	6	MAURECOURT FC 2	18	16	24,8	6	6	US17/CERNAY/BONNIERES 1	11	16	0,0	6
MARLY LE ROI US 1	34	21	35,6	3	LES MUREAUX OFC 3	29	22	29,0	6	MAURECOURT FC 1	24	22	24,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	6	16	8,3	6	6	YVELINES SUD 1	8	16	0,0	6
LES MUREAUX OFC	27	22	27,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 1	12	22	12,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	33	22	33,0	3	MONTESSON US 2	4	16	5,5	6	6	YVELINES US 1	5	16	0,0	6
EPONE USBS 1	51	22	51,0	0	SARTROUVILLE ES 2	26	22	26,0	6	TRAPPES ES 3	29	21	30,4	3	VERNOUILLET FC 1	6	16	8,3	6	6					
VALLEE 78 FC 1	43	22	43,0	1	ST GERMAIN EN LAYE 1	21	22	21,0	6	TRIEL AC 1	33	22	33,0	3											
VOISINS FC 1	31	22	31,0	3	VILLENES ORGEVAL 1	19	22	19,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	19	22	19,0	6											
D2A					D3B					D4C					D5C										
BUCHELOISE AS 1	43	22	43,0	1	CHESNAY 78 FC LE 2	33	21	34,6	3	BOIS D'ARCY AS 2	28	22	28,0	6	ACHERES CS 2	6	18	fft	###	fft					
BOIS D'ARCY AS 1	36	22	36,0	3	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	5	19	fft	fft	BUC FOOT AO 1	29	22	29,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	19	18	23,2	6	6					
CARRIERES GRESILLONS 1	48	22	48,0	1	FONTENAY FLEURY FC 1	25	21	26,2	6	CELLOIS CS 1	17	21	17,8	6	CELLOIS CS 2	7	18	8,6	6	6					
CHAMBOURCY ASM 1	33	22	33,0	3	HOUDANAISE REGION FC 1	23	21	24,1	6	CHESNAY 78 FC 3	21	21	22,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	13	18	15,9	6	6					
CHATOU AS 2	27	22	27,0	6	MAULOISE US 1	22	22	22,0	6	ELANCOURT OSC 2	19	22	19,0	6	CROISSY US 1	5	18	6,1	6	6					
GUYANCOURT ES 1	37	22	37,0	3	MAUREPAS AS 2	27	21	28,3	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	34	22	34,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	8	18	9,8	6	6					
HOUILLES AC 3	19	22	19,0	6	NEAUPHLE-POINT 3	19	19	fft	fft	GUYANCOURT ES 2	17	22	17,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	11	18	13,4	6	6					
LE PECQ US 1	27	22	27,0	6	PLAISIROIS FO 2	25	22	25,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	20	21	21,0	6	MAULOISE US 2	9	18	11,0	6	6					
RAMBOUILLET YVELINES 1	30	22	30,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	33	21	34,6	3	MONTIGNY LE BX AS 2	24	22	24,0	6	PORT MARLY CS 1	29	18	35,4	###	3					
TRAPPES ES 2	32	22	32,0	3	VELIZY ASC 1	29	22	29,0	6	VALLEE 78 FC 2	23	22	23,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	13	18	15,9	6	6					
VERNEUIL FOOT 1	38	22	38,0	3	VILLEPREUX FC 1	20	21	21,0	6	VELIZY ASC 2	10	21	10,5	6											
VERSAILLES 78 FC 3	27	22	27,0	6	VOISINS F.C. 2	17	22	17,0	6	VIROFLAY USM 1		22	0,0	6											
D2B					D4A					D5A					D5D										
AUBERGENVILLE FC 1	44	22	44,0	1	BREVAL LONGNES FC 1	38	22	38,0	3	BONNIERES FRENEUSE 1	14	18	17,1	6	BUC FOOT AO 2	9	18	11,0	6	6					
CHANTELOUP LES VIGNES US 1	54	22	54,0	0	CARRIERES GRESILLONS 2	23	22	23,0	6	BREVAL LONGNES FC 1	12	18	14,7	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2		18	fft	###	fft					
COIGNIERES FC 1	34	22	34,0	3	FONTENAY ST PÈRE AS 1	24	22	24,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	4	18	4,9	6	FEUCHEROLLES USA 2	10	18	12,2	6	6					
ELANCOURT OSC 1	32	22	32,0	3	GARGENVILLE STADE 2	40	22	40,0	1	INTERFOOT 78 1	16	18	19,6	6	JOUY EN JOSAS US 2	5	18	6,1	6	6					
GARGENVILLE STADE 1	31	22	31,0	3	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	31	22	31,0	3	JUZIERS FC 1	16	18	19,6	6	MONTIGNY LE BX AS 3	12	18	14,7	6	6					
HARDRICOURT US 2	26	22	26,0	6	LIMAY ALJ	26	22	26,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	22	18	26,9	6	LE PECQ US 2	10	18	12,2	6	6					
JOUY EN JOSAS US 1	24	22	24,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	37	22	37,0	3	POISSY AS 3	13	18	15,9	6	PLAISIROIS FO 3	20	18	24,4	6	6					
MARLY LE ROI US 2	19	22	19,0	6	MANTES USC 1	49	22	49,0	1	PORCHEVILLE FC 1	17	18	20,8	6	VILLEPREUX FC 2	19	18	23,2	6	6					
MONTESSON US 1	29	22	29,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	23	22	23,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 2	13	18	15,9	6	VOISINS FC 3	16	18	19,6	6	6					
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1	35	22	35,0	3	VAUXOISE ES 1	33	22	33,0	3	VAUXOISE ES 1	9	18	11,0	6	YVELINES US 2	18		0,0	6	6					
NEAUPHLE-POINT 2	30	22	30,0	3	VERNEUIL FOOT 2	28	22	28,0	6																
PLAISIROIS FO 1	39	22	39,0	3	VINSKY FC 1	14	22	14,0	6																

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours